

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2023

---

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE -  
(N° 793)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par  
M. Iordanoff

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« conduire »,

insérer les mots :

« ainsi que les offres alternatives à la voiture individuelle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien que la voiture individuelle soit encore trop souvent la seule option pour se déplacer, notre priorité doit être de favoriser la mobilité alternative tournée vers des solutions respectueuses de l'environnement. Or, un rapport sénatorial récent ("Mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui", 2021) montre que les solutions existent mais qu'elles ne sont pas suffisamment connues. Il préconise de recenser l'offre existante afin d'encourager la diversification des modes de déplacement. Cet amendement a donc pour objet d'élargir le champ des informations mises à la disposition du public en matière de mobilité. La plateforme numérique nationale ne doit pas uniquement servir à informer sur les dispositifs de financement du permis mais elle doit également offrir un panorama complet de toutes les offres alternatives à la voiture individuelle proposées dans les territoires.